

Le 3 avril 2007

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'ajout d'un nouveau poste de Saint-Lin 120-25 kV et d'une nouvelle ligne Paquin/Saint-Lin 120 kV  
Votre dossier : R-3627-2007  
Notre dossier : R000175 CR/FJM

---

Chère consoeur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose par la présente une demande d'autorisation en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi ») afin d'acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'ajout d'un nouveau poste de Saint-Lin 120-25kV et d'une nouvelle ligne Paquin/Saint-Lin 120 kV.

La preuve du Transporteur, au soutien de cette demande, est déposée aujourd'hui auprès de la Régie en version électronique et les exemplaires requis de la demande et du dossier du Transporteur en version papier seront déposés auprès de la Régie dans les meilleurs délais.

Le Transporteur tient à souligner à la Régie que la présente demande n'est pas visée par l'article 25 de la Loi et par conséquent, ne requiert pas la tenue d'une audience publique. À cet effet, le Transporteur lui demande d'être dispensé de la publication d'avis publics.

Aussi, le Transporteur demande respectueusement que la décision de la Régie sur la présente demande soit rendue au plus tard au mois de juin 2007 afin de respecter les dates charnières du processus de réalisation du présent projet, tel qu'il appert de la preuve écrite déposée au dossier.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Carolina Rinfret  
CR/oc  
Pièces jointes